



QUATRIEME SESSION « FACE AU PANEL »





Que retenir?

La quatrième session Face au Panel tenue le 07 Novembre 2019 à Lomé, a eu pour thème « *Protection des droits de l'homme, préservation de la paix et processus électoraux* ». Dans un contexte où le pays vient d'enclencher les préparatifs des présidentielles de Mars 2020, il a paru plus qu'opportun de tirer des leçons des précédentes échéances, et de mettre en place un cadre pour analyser les approches de solutions en vue de

contribuer substantiellement à un processus électoral libre, transparent et paisible. La session Face au Panel du jeudi 07 Novembre, a à cet effet réuni des acteurs clés représentant les institutions de la République et les partis politiques.

Aux termes des présentations et des échanges – débats, un certain nombre de points peuvent être retenus.

1. La réaffirmation de l'impératif du respect des principes démocratiques régissant l'organisation des élections

Toutes les parties prenantes invitées à cette session s'accordent sur le fait que l'organisation des élections doit se faire dans le respect des normes démocratiques. Elle impose d'une part au citoyen des devoirs de tolérance et de responsabilité et d'autre part à l'Etat, de respecter les règles du pluralisme politique. La liberté du vote, l'universalité du vote et l'égalité du vote, l'honnêteté du vote sont des devoirs qui encadrent le droit de vote dans un régime démocratique.

Les partis politiques (ANC, CAR, Togo Autrement, NOVI, FDR) se sont accordés à faire passer un message capital : La préservation de la paix est étroitement liée à la transparence et la crédibilité des élections. Les risques de fragilisation du climat de paix au Togo sont donc imputables aux multiples dysfonctionnements et irrégularités ayant toujours émaillés les processus électoraux au Togo et à la pérennisation du sentiment d'injustice.

2. La persistance des sujets de préoccupations des partis politiques vis-à-vis du processus électoral

• Sur le fichier électoral :

Pour l'ensemble des représentants de partis politiques présents à la séance, le fichier électoral actuel est très peu fiable et n'est pas de nature à permettre la tenue d'un scrutin crédible et accueillant l'adhésion des populations. Aussi, L'établissement du fichier électoral n'est pas biométrique et ne se fait qu'à partir des témoignages ce qui ne permet pas d'admettre la véracité des inscriptions sur le fichier électoral ce qui suppose alors qu'il soit revu dans son entièreté

• Sur la composition de la CENI :

En l'état actuel des choses, une réforme de la composition de la CENI dans une perspective de clarification du jeu électoral est nécessaire. Cela permettra de s'assurer de l'équité du processus et d'assurer par la même occasion l'organisation d'un processus apaisé.

• Des doutes sur la bonne foi des différents acteurs :

L'on est tenté d'affirmer que la récurrence des crises électorales survenues au Togo par les années passées est due à la divergence dans les intérêts des différents acteurs impliqués (le parti au pouvoir, la diaspora, les investisseurs et la communauté internationale). A ce jour, les togolais ont du mal à faire confiance à ces acteurs, souvent taxés comme étant animés par des intérêts privés, des agendas personnels au détriment de l'intérêt général. Cette situation qui s'apparente à une crise de confiance constitue en soi une menace à la préservation de la paix pendant ou après le prochain scrutin.

3. L'engagement de la CNDH à prendre des initiatives allant en vue de la préservation de la paix et la protection des droits de l'homme dans le cadre des élections de mars 2020

La tribune offerte à la CNDH au cours de cette session a permis d'en savoir un peu plus sur la disponibilité de cette institution à renforcer son implication dans les actions de monitoring des droits de l'Homme avant, pendant et après le scrutin.

C'est un signal positif de voir une institution de la République s'engager à faire des efforts. Cela doit être le cas pour les autres institutions aussi.

4. Au-delà des paroles, la responsabilité des différentes parties prenantes :

Il apparait clairement que des élections qui garantissent les droits de l'homme et préservent la paix, passeront forcement par :

- La garantie et l'effectivité du caractère équitable et transparent du processus par la CENI;

- la garantie d'un égal accès de tous les candidats aux médias par la HAAC;
- une meilleure implication des partis politiques dans la sensibilisation de leurs sympathisants à la culture de la nonviolence;
- des initiatives concrètes de la société civile dans la formation des citoyens sur leur rôle, droits et devoirs pendant les périodes électorales;
- la démonstration par les différentes couches de la population togolaise de leur degré de responsabilité et de tolérance.

S'IL FALLAIT RESUMER LA 4° SESSION FACE AU PANEL:

- 1. Six (06) formations politiques, desquelles sont issus au moins 02 candidats déclarés aux élections de Mars 2020 sont persuadés que les conditions actuelles d'organisation desdites élections ne sont pas gages d'un processus apaisé.
- 2. Les dysfonctionnements des processus passés et l'absence de suite concluante aux irrégularités dénoncées n'offre pas suffisamment de confiance aux acteurs sociopolitiques.
- 3. Les standards démocratiques en matière d'organisation d'élections doivent être respectées. Le discours qui prône la paix et la non-violence n'a de sens que si le précèdent suivi.
- 4. Les acteurs politiques ne doivent pas cependant ignorer l'évolution du contexte sécuritaire dans la sous-région, et partant de là, leur responsabilité dans la préservation par tout moyen de la cohésion sociale et du climat de paix.

ALBUM PHOTO DU « FACE AU PANEL »

































CONCLUSIONS FACE AU PANEL